

AVENANT N°2 AU MARCHE N°13.022 RELATIF AU TRI DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES SUR LE TERRITOIRE DU SIOM DE LA VALLEE DE CHEVREUSE**A – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE**

Personne morale de droit public qui a passé le marché :

**SIOM de la Vallée de Chevreuse
CD 118
91978 COURTABOEUF CEDEX
Tél. : 01.64.53.30.00**

Titulaire du marché objet du présent avenant :

**PAPREC
PAPREC ILE DE France
3-5 rue Pascal
93120 LA COURNEUVE**

Imputation budgétaire : SECTEUR PUBLIC – SECTION FONCTIONNEMENT

Numéro du marché : 13.022

Date de notification : 16 octobre 2013

Objet du marché : Le présent marché a pour objet le tri des emballages et papiers-journaux-magazines, comprenant le stockage et le chargement des matériaux issus du tri des déchets ménagers et assimilés du territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse.

Type et forme du marché :

Le marché est un marché non allotri à prix unitaire, à bons de commande en application de l'article 77 du code des marchés publics.

Les minimum et maximum sont exprimés en tonnes à trier, comme suit :

Pour les emballages et papiers, journaux, magazines:

- Tonnage minimum sur toute la durée du marché : 15 000 tonnes à trier
- Tonnage maximum sur toute la durée du marché : 30 000 tonnes à trier

B – PREAMBULE

Le marché actuel devait prendre fin le 31 décembre 2017. En conséquence, le SIOM a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert en date du 17 septembre 2017 afin de permettre l'attribution d'un nouveau marché de tri effectif au 1^{er} janvier 2018. La date de réception des offres a été fixée au mercredi 8 novembre 2017. Or, cette procédure doit être déclarée infructueuse, faute d'offre acceptable. Il est donc prévu de relancer une nouvelle procédure.

Ainsi, afin de permettre le bon déroulement de cette nouvelle procédure tout en assurant une continuité des prestations de tri des emballages, un avenant de prolongation du marché existant (13.022) doit être envisagé.

En outre, suite à l'avenant 1 du 3 février 2017 relatif à l'extension des consignes de tri, le tonnage collecté au 31 décembre 2017 s'élèvera à 31 900 tonnes. Au 28 février 2018, le tonnage d'emballages et papiers collectés est estimé quant à lui à 33 300 tonnes, soit un supplément de 1450 tonnes attendu pour cette période de deux mois.

**SYNDICAT MIXTE
DES ORDURES MENAGERES
DE LA VALLEE DE CHEVREUSE**

www.siom.fr

Chemin Départemental 118
91978 COURTABOEUF Cedex
Tél. : 01 64 53 30 00 - Fax : 01 64 53 30 09
SIRET : 20006232100019 - CODE APE : 3811Z



C - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée du marché de 2 mois, soit jusqu'au 28 février 2018 inclus.

Il a également pour objet de revoir le tonnage maximal à la hausse en augmentant le tonnage maximal de 4000 tonnes soit 34 000 tonnes maximum.

D - CONSEQUENCES FINANCIERES

L'avenant implique une plus-value évaluée à 297 000 € HT du montant initial maximal du marché. La totalité du montant initial estimé de ce dernier passerait donc à 5 547 685 € HT (avenant n°1 d'un montant de 62 125 HT € inclus), soit une plus-value de 6.9% compte tenu de la prolongation de deux mois et des tonnages supplémentaires apportés par l'extension des consignes de tri.

E - DISPOSITIONS PARTICULIERES

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

F - SIGNATURES

A Villejust, le

Le pouvoir adjudicateur

Pour le titulaire,

Le Président

Jean-François VIGIER